



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 118288

Texte de la question

À la suite de la publication du rapport de la commission du débat national « université-emploi » M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement au regard de la proposition relative à la mise en oeuvre obligatoire dans toutes les licences d'un module « projet professionnel personnalisé ».

Texte de la réponse

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait du rapprochement entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise une de ses premières priorités. Globalement, l'offre de formation se professionnalise. Dans l'ensemble des cursus universitaires, le ministère demande, à présent, aux universités de généraliser le module du projet personnel et professionnel (PPP). Ainsi chaque étudiant, au premier ou au deuxième semestre du cursus licence, doit prendre conscience, dans une démarche aidée, de la réalité économique et sociale des emplois réellement visés par son choix d'orientation. L'objectif de cette démarche pédagogique et professionnelle est d'aider l'étudiant à un choix d'orientation réussi par le développement des passerelles entre le monde économique et l'université dès le début des études universitaires.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118288

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 février 2007, page 1480

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4142